The Shift Project
Ugo Martin

Think tank créé en 2010 à l'initiative d'un groupe d'experts, nous sommes guidés par l'exigence de la rigueur scientifique et technique, pour **influencer le débat sur les défis climats-énergies.** Nous faisons partie **de l'Alliance Énergies Vertes** récemment créées, au sein de laquelle nous nous efforçons de défendre une **décarbonation passant par une électrification massive**, et de fournir des données chiffrées aux membres des institutions. Depuis **juillet 2026** nous avons lancé notre projet « ***Prospective Europe*** » pour améliorer la prospective énergie-climat en Europe. Notre raison d'être est donc d'influer la **décarbonation énergétique européenne et une gestion raisonnée du duo climat-énergie.**

Un contexte politique et environnemental mettant en exergue la nécessité d'une réorientation rapide et ambitieuse de la gouvernance de l'Union de l'énergie

Depuis son adoption en 2018, le règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat constitue la **colonne vertébrale du pilotage des politiques énergétiques et climatiques européennes.** C'est lui qui structure les Plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat (PNEC), la planification, le suivi et l'évaluation des trajectoires nationales. Sa révision intervient donc à un moment décisif : elle déterminera la capacité de l'Union à tenir ses engagements pour la période 2030-2040. Or le contexte qui avait présidé à la naissance de ce cadre a profondément changé. Il s'agissait alors de coordonner des États membres autour de cibles communes. Il est désormais de notre responsabilité de bâtir un système de pilotage qui garantisse **la sécurité d'approvisionnement, la baisse effective des émissions et la souveraineté énergétique de notre continent.** Les enseignements des premiers cycles de PNEC éclairent en ce sens les négociations à venir. Le rapport de la Commission sur le fonctionnement du règlement[1] comme les évaluations des plans nationaux révisés montrent un **écart persistant entre les ambitions affichées et les politiques** réellement mises en œuvre. Des plans trop peu précis dans leurs mesures, insuffisamment chiffrés, et dont les trajectoires ne sont pas cohérentes avec l'objectif de réduction nette de 90 % des émissions à l'horizon 2040, limitent la portée d'un cadre qui devrait être celui de la mise en œuvre.

L'Union Européenne doit en outre faire face à des défis multidimensionnels : **le dérèglement climatique et l'épuisement progressif des marges de manœuvre carbone, la dépendance persistante de l'Union aux énergies fossiles importées, et la pression économique et sociale liée au coût de l'énergie.** La guerre en Ukraine, la crise énergétique de 2022 et la multiplication des tensions commerciales, notamment avec les États-Unis, ont rappelé combien cette dépendance expose nos économies et nos ménages. À cela s'ajoute une tendance préoccupante à la déréglementation, et sous couvert de simplification, le paquet omnibus[2] a conduit à **remettre en cause des avancées substantielles.** Si la révision du règlement est présentée comme devant concilier compétitivité, accessibilité financière, décarbonation et autonomie stratégique, elle ne doit pas se traduire par un affaiblissement des

[1] Commission européenne, COM(2024) 550, rapport sur le fonctionnement du règlement de gouvernance.
[2] Commission européenne, Omnibus I, COM(2025) 80.

garde-fous. Dans un Parlement qui a glissé vers la droite après les élections de 2024, le risque d'un affaiblissement de la gouvernance existe réellement.
Pour The Shift Project, **la simplification ne doit pas signifier moins d'ambition, mais plus de cohérence** : un cadre fondé sur les **contraintes physiques et les ressources disponibles**, qui traite conjointement la **décarbonation, l'électrification, l'efficacité et la sobriété**, et qui dote l'Union de véritables outils de planification et de correction des trajectoires lorsque les États s'en écartent. Nous sommes convaincus que la gouvernance de l'Union de l'énergie ne peut se penser sans une stratégie de transformation à la hauteur des objectifs que nous nous sommes fixés, et que **l'accélérer est la condition de notre sécurité comme de notre prospérité**.

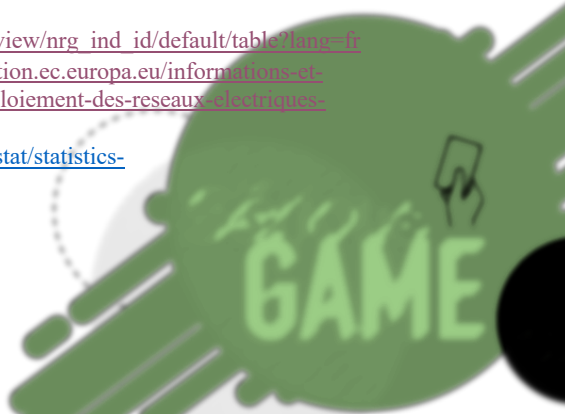
Une gouvernance de l'Union de l'énergie réservant une place centrale aux impératifs d'électrification massive et de gestion raisonnée du nucléaire dans les PNEC

L'abandon des énergies fossiles est inatteignable **sans un choix politique et stratégique fort.** C'est pourquoi la révision du règlement doit faire de **l'électrification le fil conducteur des PNEC.** Aujourd'hui, **l'électricité ne représente qu'environ 22%** de la consommation finale d'énergie de l'Union[3], alors que le reste, majoritairement fossile, est en grande partie importé atteignant **57,3% de dépendance énergétique en 2026[4].** Or le règlement actuel ne fixe aucune exigence spécifique en matière d'électrification : les États membres peuvent présenter des plans conformes sur la forme, sans trajectoire cohérente pour les transports, le bâtiment et l'industrie. The Shift Project appelle à ce que **chaque PNEC comprenne une trajectoire chiffrée d'électrification par secteur**, assortie de **jalons intermédiaires et d'un suivi par la Commission.** Cette trajectoire doit être articulée avec la **planification des réseaux, du stockage et de la flexibilité**, sans lesquels la demande ne pourra pas être raccordée. La saturation des files d'attente de raccordement et le retard des investissements dans les réseaux[5] montrent que **le goulot d'étranglement n'est plus seulement la production, mais aussi l'infrastructure.**

L'électrification ne peut cependant pas se substituer à la sobriété et à l'efficacité énergétique. Électrifier massivement les usages, sans réduire la demande là où cela est possible, reviendrait à **déplacer la contrainte** vers les métaux critiques, les capacités industrielles et les terres. C'est pourquoi The Shift Project est favorable à ce que les **PNEC articulent la trajectoire d'électrification avec des objectifs de réduction de la demande**, établis à partir des contraintes physiques et des ressources disponibles, et à ce que la Commission puisse exiger la correction des plans dont les hypothèses ne sont pas réalistes. La simplification administrative doit avoir lieu, mais ne doit pas mener à un affaiblissement du suivi : un plan moins contraignant ne ferait que retarder la mise en cohérence des politiques nationales.

Dans ce cadre, le nucléaire doit être traité de manière lucide, ni écarté par principe ni érigé en solution unique. Il fournit environ 24% de l'électricité de l'Union[6], et la Commission estime que son maintien et son développement nécessiteront des investissements considérables d'ici 2050[7]. Un parc vieillissant, des chantiers dont les coûts et les délais ont dérapé et une dépendance persistante à l'égard de fournisseurs extérieurs pour le combustible

[3] Eurostat, part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie de l'UE
[4] Eurostat, dépendance énergétique de l'UE https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/nrg_ind_id/default/table?lang=fr
[5] Commission européenne, « Plan d'action pour les réseaux » https://france.representation.ec.europa.eu/informations-et-evenements/informations/la-commission-presente-des-mesures-visant-accelerer-le-deploiement-des-reseaux-electriques-2023-11-29_fr
[6] Commission européenne, Statistiques de l'énergie nucléaire https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Nuclear_energy_statistics
[7] Commission européenne, Programme indicatif nucléaire (PINC), 2025



et l'enrichissement appellent une gestion raisonnée. Nous demandons que **les PNEC rendent transparentes**, pour chaque État qui y a recours, **les hypothèses de prolongation du parc existant, les projets de nouvelles capacités, le calendrier, le financement, la chaîne d'approvisionnement, la gestion des déchets et les compétences disponibles.** Une telle exigence permettrait à l'Union de planifier la cohérence de ses choix, et de veiller à ce que le nucléaire complète les énergies renouvelables, au lieu de servir de prétexte au report d'autres décisions.

La gouvernance doit enfin renforcer notre résilience. Face aux tensions géopolitiques et commerciales, nous avons le devoir de réduire notre exposition aux chaînes d'approvisionnement dont nous dépendons, qu'il s'agisse des hydrocarbures, du combustible nucléaire, des équipements ou des matériaux critiques. Nous appelons à ce que les PNEC **intègrent une analyse des risques d'approvisionnement et de la coopération transfrontalière** dans ces domaines, ainsi que des mécanismes de coordination, tels que les stocks ou les achats communs. Enfin, nous érigeons **la crédibilité des trajectoires comme une boussole non négociable** : mieux vaut des plans moins nombreux mais réalistes et financés que des ambitions affichées sans moyens.

Nos recommandations pour une gouvernance de l'Union de l'énergie plus réaliste et respectueuse des besoins des citoyens européens

Il est clair que la proposition illustre de nettes avancées, notamment la clause de non-régression (***article 16, paragraphe 3***) et le tableau de bord assorti de plans correctifs (***articles 35 et 39***). **Cependant, une gouvernance n'est réaliste que si ses indicateurs reposent sur des trajectoires et si les écarts sont corrigés.** Or l'électrification figure à l'annexe I bis comme indicateur, mais l'article 5 ne prévoit aucune trajectoire. De plus, seuls les indicateurs liés aux contributions de l'article 8 (renouvelables, efficacité) déclenchent un plan correctif ; l'électrification, la dépendance aux importations fossiles et le rapport de prix n'appellent que des recommandations non contraignantes. Nous demandons une **trajectoire d'électrification par secteur** à ***l'article 5 et l'extension de l'article 39*** à ces indicateurs.

Pour respecter les besoins des citoyens, nous saluons l'objectif d'un rapport prix électricité/gaz de 2,5 au plus pour les ménages dès 2030 (***article 5, point d, 4***), alors qu'il dépasse trois aujourd'hui. Il doit toutefois s'accompagner de leviers précis (fiscalité, tarifs de réseau) et d'un plan correctif en cas d'écart. **La précarité énergétique doit faire l'objet d'un objectif obligatoire et d'un indicateur dédié,** et non d'un objectif exigé seulement si un État constate un « nombre élevé » de ménages concernés. L'électrification suppose des réseaux et une demande maîtrisée. Nous recommandons un indicateur sur les délais de raccordement et le stockage, ainsi qu'un objectif d'efficacité pour 2040, absent de ***l'article 2, point 12.*** Le mot « sobriété » n'apparaît nulle part : nous demandons **des trajectoires de réduction de la demande par secteur,** fondées sur les ressources réellement disponibles.

Le nucléaire doit être traité avec lucidité. Nous saluons ***l'article 7***, qu'il faut compléter par les coûts, le financement, le calendrier et la chaîne d'approvisionnement. En revanche, l'équivalence de 12 % avec les objectifs renouvelables (***article 5, point a, 3***) n'est pas souhaitable car nous pensons que **les objectifs renouvelables doivent être atteints par des énergies renouvelables.** Le nucléaire est une solution de transition qui ne doit pas être normalisée au même titre que les autres énergies renouvelables.

